

MICHEL BERGÈS

Peut-on sortir de la corruption ?

1) *L'idéal type marseillais de la corruption* (étude de cas, 1931-1935)

Sur le plan de la vie politique représentée, l'espace marseillais est considéré généralement comme un terrain privilégié de manifestations des phénomènes de clientélisme et de corruption.

Sans nous interroger ici sur les aspects symboliques de cette représentation souvent folklorisée et esthétisée par les constructeurs d'opinion, mais en la retenant comme piste heuristique, nous rendrons compte des premiers résultats d'un travail de science politique en cours sur ce thème (1).

A partir tant de pratiques de corruption empiriquement vérifiables (par exemple à travers la lecture des budgets municipaux) que de représentations de la corruption émanant de partenaires intéressés et accusateurs, cette recherche a tenté de dresser une typologie des actes de corruption pratiqués par l'équipe municipale composée de politiciens locaux amalgamés, sous la direction effective du premier adjoint Simon Sabiani (2).

(1) Cf. Michel Bergès, Clientélisme et corruption politiques. Le mode de domination néo-patrimonial dans les Etats développés (le cas de deux municipalités françaises des années 30, Bordeaux et Marseille). Article publié dans *Amiras, Repères occitans*, n° 8, Aix-en-Provence, juillet 1984, et présenté à l'ECPR de Fribourg en mars 1983, au Standing Group sur la Corruption politique. Cette recherche se poursuit actuellement dans le cadre du Groupe d'Analyse politique de l'IEP de Bordeaux, dirigé par le P^r Bernard Lacroix.

(2) Simon Sabiani, premier adjoint de la ville, représentant des clans et des élus corses de Marseille, fut successivement le partisan du maire de droite Chanot avant la première guerre mondiale, puis adhérent de la SFIO en 1919, membre

La scène marseillaise abonde, dans cette période, de formes diversifiées d'appropriation personnelle et partisane des ressources de pouvoir par le « clan » et ses partisans occupant la tête de l'administration municipale : appropriation des ressources financières (argent des campagnes électorales et des quotidiens ou hebdomadaires politiques, relations avec les milieux financiers, commerciaux ou industriels bailleurs de fonds...), appropriation des femmes (liens entre certains hommes politiques de l'équipe en place avec les chefs du « milieu »), appropriation des armes et de la force physique (nécessaires pour les batailles de rue et la protection des meetings), sans oublier l'appropriation des votes, à partir du déploiement de techniques imaginatives de fraude électorale, qui dépassent l'entendement des politologues : trafic des listes électorales, institution de faux électeurs, transformation de bars « amis » en hôtels de circonstance abritant « légalement » ces derniers dans des secteurs difficiles afin qu'ils puissent voter plusieurs fois, maîtrise de la gestion et de la direction des bureaux de vote, votes truqués, accaparement du dépouillement..., l'ensemble de ces pratiques portant sur plusieurs milliers de voix susceptibles de faire basculer le scrutin dans le bon sens.

La corruption politique se manifesta également à travers des formes variées de détournement de l'Institution municipale, soit à des fins personnelles (enrichissement de tel conseiller par l'octroi d'adjudications, commissions et pots-de-vin, auto-attribution d'indemnités et d'avantages divers dans l'exercice de la fonction...), soit à des fins partisans (utilisation électoraliste des services et moyens techniques de la ville).

Mais les adversaires de la « firme » Ribot-Sabiani dénoncèrent surtout le processus clientéliste de distribution et de gestion des postes (embauchage « électoral » en quatre ans de 2 700 personnes, favoritisme dans la carrière des fonctionnaires adhérents de l'« Association des Amis de Simon Sabiani », pratiques de répression des employés adversaires syndicaux et politiques de la mairie...), ainsi que les mécanismes électoralistes de distribution des ressources municipales (logements, allocations diverses, abattements fiscaux, passe-droits et faveurs, racket légalisé de certaines professions publiques...).

du PCF en 1920, scissionnaire et défenseur de l'Union socialiste communiste en 1923 (devenue Parti communiste socialiste en 1926), avant de devenir l'allié local du « Front français » après 1930, et le fondateur du « Parti d'action socialiste » en novembre 1934, pour terminer comme leader du PPF de Doriot et comme chantre de la collaboration nazie de 1940 à 1944.

Ces pratiques néo-patrimoniales débouchèrent souvent, notamment en période préélectorale, sur l'accusation de « corruption », parfois repérable pour l'observateur, au seul niveau de sa dénonciation par les adversaires de l'équipe municipale. Présentes ailleurs qu'à Marseille, malgré des différences d'intensité et de fréquence selon les lieux, ces pratiques ont eu un double fondement socio-économique dans le grand port méditerranéen.

Le premier est une forme de clientélisme à base clanique, reposant sur des notabilités « portuaires », sur des leaders organiques de populations méditerranéennes émigrées de régions du Sud sous-développées (Corse, Italie...), socialisées par des pratiques traditionnelles prégantes de « patronage » et de « parrainage », reproduites dans la métropole, et liées aux débouchés d'une économie portuaire. Les denrées rares, les marchandises de contrebande facilitant une accumulation rapide, comme les attributions de postes dans les administrations locales pour les réseaux d'originaires, constituèrent des ressources de soutien et de distribution pour des politiciens devenus influents et pour des entrepreneurs politiques et financiers (les « courtiers électoraux »), prêts à les soutenir.

Le second, s'appuyant sur des réseaux urbains actionnés par des notabilités républicaines traditionnelles dépendantes de clientèles professionnelles, transforma en soutien politique cette base économique, en organisant dans les divers quartiers et milieux de la ville une redistribution généralisée en échange de votes et de soutiens électoraux, sous couvert d'engagements idéologiques proprement dits. Chaque adjoint, chaque conseiller, se reposa ainsi sur l'action de rabatteurs de quartiers afin de se construire une clientèle élargie de « partisans ». Le système, qui rappelle à certains égards les pratiques du « bossisme » américain et des « machines » électorales, fut généralisé dans tout le pays. Il regroupa en réseaux variés et territorialisés, cristallisés autour de l'Institution municipale, une hiérarchie de clients et de patrons dont la puissance en « capital social » pouvait se mesurer en nombre de voix, le patron le plus influent obtenant le poste le plus « distributif », du majorat aux diverses fonctions d'adjoints.

Le « sabianisme », qui synthétisa remarquablement ces deux formes de domination, clanique et clientéliste, permit ainsi l'intégration de couches sous-politisées, sensibles à certaines règles de l'échange politique (le service rendu, le don et le contre-don, la dépendance de patronage...), au système politique et idéologique républicain. Il constitua également, en tant que « clique urbaine », une forme intermédiaire de domination et de légitimité entre les

clans patrimoniaux traditionnels et les partis politiques nationaux (à la logique desquels il ne put jamais s'adapter totalement), représentant ainsi la configuration locale du mode de transition entre l'organisation prébureaucratique de l'appareil d'Etat des affaires locales et une organisation modernisée.

L'échec de Sabiani aux élections municipales de mai 1935 précipita son déclin et le jeta dans le fascisme doriotiste, au moment où la municipalité marseillaise fut conquise de haute lutte par une majorité socialiste et communiste qui ne sera pas exempte, elle non plus, de pratiques clientélistes du même type.

Mais on ne peut réduire l'analyse à la seule mise en évidence de manifestations quasi hebdomadaires de corruption municipale et partisane, dont la fréquence et l'extraordinaire visibilité en période électorale ont souvent relevé de stratégies concertées, l'accusation de corruption étant un instrument privilégié de la conquête du pouvoir, par son pouvoir de déconsidération de l'adversaire en place.

Au moment même où elles paraissent prédominantes, et où elles semblent faire passer le débat politique au second plan, ces pratiques clientélistes se sont en fait heurtées à un certain nombre de mécanismes de limitation, liés au développement du processus de bureaucratisation et d'étatisation de la gestion urbaine instauré depuis 1920 et renforcé avec la crise des années 30.

2) *Les facteurs de limitation de la corruption à Marseille*

Le développement d'une logique bureaucratique a gagné toutes les institutions urbaines. Le cas marseillais montre l'importance, dans la période retenue, en face des adjoints clientélistes incorrigibles, des responsables administratifs des grands services municipaux et du secrétaire général de la ville, quasiment inamovibles jusqu'à leur retraite, au-delà des changements d'administrations et de maires. Ils furent très souvent amenés à bloquer des décisions non statutaires, plus ou moins illégales et susceptibles d'être contestées en mettant leur propre responsabilité en question, ou contrôlées par les services préfectoraux. Aussi, pour satisfaire leur prodigalité clientéliste, les adjoints furent forcés de détourner les règlements en vigueur instaurés depuis 1920 avec le développement du système bureaucratique municipal, fort contraignant et complexe dans la gestion d'une grande ville.

Les pratiques de corruption et de clientélisme furent également restreintes, sur le plan de la distribution des ressources municipales, par la mise en place, sous l'égide de l'Etat central (du ministère des

finances), de plans d'incitation de rationalisation et de prévision stricte des dépenses, intérieurs et plus ou moins appliqués par les responsables financiers de la ville, souvent ressentis comme un besoin par les élus.

Il en fut de même pour la distribution des postes. L'octroi progressif au personnel d'un statut bureaucratique par les administrations municipales successives depuis 1920 rendit difficile, voire impossible, l'instauration d'un mécanisme permanent d'embauchage électoral, de *spoils system*, et de gestion arbitraire des carrières.

L'autonomie des adjoints responsables de services cloisonnés, qui ne furent pas tous des partisans de Sabiani, mais souvent ses concurrents électoraux directs, renforça cette limitation. L'embauchage électoral ne put se réaliser de fait qu'au niveau de catégories de personnels non qualifiés (les « journaliers », les manœuvres en tout genre), utilisables seulement dans certains secteurs (le nettoyage des rues, des canaux, des cimetières...). Il faut ajouter que les luttes syndicales des personnels communaux, particulièrement actives de 1933 à 1935, accrurent la limitation du favoritisme dans la gestion des carrières, toutes tendances confondues (sabianistes compris), à travers des revendications de défense des emplois contre la politique arbitraire des « patrons » du Conseil d'Administration.

L'existence d'une bureaucratie municipale, la rationalisation des dépenses budgétaires, la fonctionnarisation progressive des personnels furent accompagnées, dans la période en question, d'un renforcement généralisé du centralisme et de l'étatisation de la gestion urbaine.

Ainsi furent mis en place, en 1933-1934, des plans d'embellissement et d'urbanisme, coordonnés par le ministère de l'intérieur. La tutelle préfectorale se renforça sur le plan financier, dans le contrôle des adjudications et de la réalisation des marchés publics ou des grands travaux notamment. Il devint de plus en plus difficile de tourner les règles de gestion, comme d'« avoir le préfet dans la poche », ou les employés départementaux travaillant dans les divisions de contrôle et dans les services de la préfecture.

Un autre facteur de limitation des pratiques de corruption intervint : le processus d'« autobureaucratiation » déployé par des partenaires en lutte au sein du conseil municipal. Pour limiter les risques et les inconvénients de leur concurrence, pour « contenter » les personnels des services attribués, les « patrons » du Conseil d'Administration de la ville furent forcés de créer des règles tacites ou institutionnalisées, établissant des zones de compromis, échappant à la logique clientéliste, constituant un système de garanties qui ne pouvait que renforcer la législation bureaucratique préexistante ainsi

que les avantages acquis des personnels en place. Ce processus d'intégration à la logique de l'institution municipale, ces concessions plus ou moins forcées, fonctionnant sous la surveillance du maire, permirent également de désamorcer les risques de contrôle par les opposants minoritaires élus au Conseil, toujours enclins à dénoncer les pratiques exclusivistes et les illégalismes, en s'appuyant sur leur propre presse prompte à faire appel aux contribuables et à l'opinion en déployant une stratégie folklorique et fortement symbolique (les défis d'honneur méditerranéens), redoutée par l'équipe en place.

Ce processus d'autobureaucratisation prit une forme inattendue en mai 1935. Après sa victoire électorale sur le sabianisme, la municipalité socialiste d'Henri Tasso crut de bonne guerre (pour les luttes électorales futures) de demander au ministre des finances la venue d'un inspecteur afin de dresser un bilan financier critique de la gestion précédente, après le passage clientéliste de Sabiani aux affaires. Cet appel stratégique au pouvoir central, cette demande d'Etat n'allèrent point tarder à se retourner contre leurs initiateurs. A partir de cette date, la Cour des comptes et l'Inspection des finances, ainsi alertées sur la situation financière de la ville, exercèrent une surveillance permanente, tout comme la préfecture, qui allait avoir pour conséquence la réduction considérable, en période de chômage et de crise économique de surcroît, de la marge d'intervention clientéliste des nouveaux élus.

Le processus allait d'ailleurs aboutir, sans pouvoir assurer un redressement financier d'une ville déficitaire de 77 millions après le départ de Sabiani, à la mise en tutelle complète de l'administration municipale. Cela à la suite d'un grave incendie difficilement maîtrisé par les pompiers urbains, qui fit plusieurs dizaines de victimes dans une grande artère de la ville, en octobre 1938 (au moment même où des membres du Gouvernement assistaient à Marseille au Congrès du Parti radical). Le 20 mars 1939, un préfet fut ainsi désigné par le ministre de l'intérieur pour assurer la gestion et la direction de tous les services.

Mais, malgré ces facteurs objectifs de limitation, des phénomènes de corruption locale et des pratiques clientélistes allaient subsister, au-delà du renforcement, sous la IV^e et surtout sous la V^e République, du processus de bureaucratisation et d'étatisation des institutions municipales qui transforma les conditions de l'exercice du pouvoir local par rapport à la période sabianiste.

3) *La continuité des pratiques de corruption*

La période de janvier 1982 à mai 1983 fut particulièrement significative, dans l'espace marseillais, de la persistance des pratiques de corruption locales.

En février 1982, un candidat RPR aux élections cantonales dénonça des techniques de fraude électorale utilisées dans la fabrication des listes, ainsi que les « transhumances » organisées dans certains secteurs (3).

Un mois plus tard, surgit l'« Affaire Lucet », manifestation de la lutte syndicale et politique pour le contrôle des milliards de la Sécurité sociale des Bouches-du-Rhône. Déclenchée par l'attitude du directeur marseillais de la caisse, René Lucet, qui se barricada dans ses bureaux à un moment du conflit, puis se « suicida » de deux balles tirées à bout portant, l'« affaire » eut des retombées nationales et locales non négligeables.

Le même mois fut marqué par la disparition d'un « parrain » local, « Mémé » Guérini, qui permit d'évoquer d'anciennes affaires politico-financières et policières (4).

En juin-juillet 1982, éclata l'« Affaire des fausses factures », dont le processus de déclenchement et de dévoilement est resté mystérieux (certains en faisant comme un choc en retour de l'« Affaire Lucet ») (5). En la circonstance, plusieurs personnes furent inculpées (dont certains employés de la municipalité), pour avoir participé à des transactions illégales, pour avoir touché des pots-de-vin, l'escroquerie, de longue durée, portant sur plusieurs milliards de francs et concernant des adjudications de travaux effectués pour le compte de la ville. L'opposition de droite ne manqua pas, à un an des élections municipales, de dénoncer de telles pratiques et d'accuser tactiquement, sans les nommer, certains élus socialistes entrés « en sandales » à la mairie, et ayant fêté quelques années plus tard leur deuxième ou troisième milliard.

(3) Cf. *Le Quotidien de Paris* du 15 février 1982 ; *Le Canard enchaîné* des 17 et 24 février 1982 ; *L'Express* des 19 et 25 février 1982 ; *Minute* du 15 au 21 février 1982.

(4) Cf. *Le Monde* du 2 mars 1982.

(5) Nombreux ont été les articles de presse locaux et nationaux sur ces affaires. Pierre Georges a donné une bonne synthèse de ces problèmes dans *Le Monde* des 10-11 octobre 1982 (Les vendanges de Marseille, p. 1 et 10), de même qu'Albert Du Roy dans *Le Nouvel Observateur* du 30 octobre 1982 (Marseille, la guerre de succession). Quatre ouvrages récents ont également abordé le thème de la corruption à Marseille : Alain Laville, *Le juge Michel. Pourquoi est mort celui qui allait révéler les secrets de Marseille*, Paris, Presses de la Cité, 1982 ; Jean Montaldo, *850 jours pour abattre René Lucet*, Paris, Albin Michel, 1982 ; Gilbert Rochu, *Marseille. Les années Defferre*, Paris, Alain Moreau, 1983 ; Jacques Derogy, Jean-Marie Pontaut, *Enquête sur les mystères de Marseille*, Paris, Robert Laffont, 1984.

Le processus de fraude ne concerna pas que des fonctionnaires municipaux de Marseille : il impliqua d'autres services administratifs et d'autres villes. Le maire Gaston Defferre, ministre de l'intérieur depuis mai 1981, face à ses doubles fonctions locales et nationales, diligenta les enquêtes de police et prit le parti de réclamer que toute la vérité soit faite.

La bataille électorale de mars 1983 à Marseille fut particulièrement vive, avec l'arrière-plan de ces affaires. On peut constater à ce propos une certaine continuité de l'atmosphère et des procédés de la campagne électorale par rapport à l'époque sabianiste.

Le leader marseillais, forcé par la nouvelle donne nationale de transformer son système d'alliance en propulsant de nouveaux lieutenants technocratiques et partisans, défenseurs de l'alliance avec le Parti communiste (refusée jusqu'alors par Gaston Defferre), écarta ou relégna précautionneusement, avant le 1^{er} tour de scrutin, ses anciens colistiers, dont certains étaient en 1982 les responsables des services municipaux incriminés dans l'« Affaire des fausses factures ». Dans une atmosphère de rumeurs, d'explosions de bombes et d'attentats racistes, de déconsidération de l'adversaire, la liste Defferre l'emporta de justesse au deuxième tour, grâce à la mobilisation de la vieille garde clientéliste, écartée au premier tour, qui déploya toutes les techniques d'influence possibles. Les résultats furent contestés, sans succès, par la liste du leader UDF, Jean-Claude Gaudin, devant le Conseil d'Etat, dans la grande tradition des contestations systématiques et folkloriques des années 30 (6).

Il faut d'ailleurs souligner que des pratiques illégales n'ont pas touché seulement la ville de Marseille : elles se sont étendues à Toulon, Nice, Paris, Bordeaux, à une vingtaine de banlieues communistes... soit pour le mécanisme des fausses factures, soit pour celui des fraudes électorales, le Conseil d'Etat ayant examiné près de 610 recours après les élections municipales de 1983 (7).

4) *Une continuité problématique*

Cette continuité des pratiques de corruption pose problème.

Si l'on prend une hypothèse d'explication étroite, faible, on

(6) Cf. à ce sujet *Le Monde* des 18 et 19 mars 1984 (p. 10), le *Quotidien de Paris* du 19 mars 1984, ainsi que l'ouvrage collectif publié sous la direction d'Alain Griotteray : *La fraude électorale de la Gauche, Municipales 83*, Paris, Albatros, 1983.

(7) Cf. sur ce problème *Le Monde* des 18 et 19 décembre 1983, p. 9 : Voyage au bout de la fraude électorale (dossier établi par Nadine Avelange).

pourrait se rassurer en soulignant leur caractère exclusivement « urbain » et « méditerranéen ».

Ne concernent-elles pas le « ventre mou », le maillon le plus faible de l'Etat, c'est-à-dire les Institutions locales dans leur périphérie lointaine ? La machine étatique, garante de l'Intérêt général, ensemble bureaucratique fonctionnel et efficace, serait donc immunisée contre de tels dysfonctionnements. Ces pratiques « d'un autre âge » seraient avant tout minoritaires, secondaires, localisables dans des groupes issus de la Société civile et occupant les marges de l'Etat (partis politiques, cliques et clientèles locales, affairistes, syndicats, dirigeants municipaux...). Les administrations d'Etat, quant à elles (en appliquant la théorie du plus petit nombre de fonctionnaires corruptibles), ne seraient impliquées que dans une très faible part, et encore plus dans l'espace de leurs relations avec les membres des groupes dirigeants urbains que dans la réalisation de leurs missions nationales, étrangères à ces pratiques.

Dans cette hypothèse, il est d'autant plus tentant de réduire la part de l'espace de la corruption aux institutions de la périphérie que le processus d'étatisation et de bureaucratisation de celles-ci n'est pas encore achevé. Ne faut-il pas voir là une des causes de cette continuité ?

L'Etat central, en effet, laisse encore une marge d'autonomie aux appétits locaux, tolère lui-même certaines pratiques néo-patrimoniales, malgré le renforcement du processus d'étatisation et de centralisation, marqué par exemple par l'effacement des bureaucraties municipales devant les services étatiques déconcentrés, ou bien par l'alignement de la formation et du cursus de carrière des fonctionnaires locaux sur ceux des fonctionnaires de l'Etat. Les finances locales, la fiscalité locale, les marchés publics, la distribution des ressources municipales, le pouvoir d'application des règlements techniques... forment une marge non négligeable d'intervention des élus. Ce système de compromis, dans la gestion territoriale, entre l'Etat central et sa périphérie n'est-il pas à la source des pratiques néo-patrimoniales observées sur la longue durée ? Remarquons que celles-ci ne pouvaient qu'être renforcées par la mise en œuvre de la politique de décentralisation, sous les auspices... du maire marseillais Gaston Defferre, qui, depuis juin 1981 et par la loi-cadre du 2 mars 1982, a obtenu une sorte de revanche sur l'Etat central et ses excès antérieurs d'étatisation, en renforçant le pouvoir clientéliste des maires, notamment ceux des grandes villes régnant sur toute une région.

Si l'on prend, à l'inverse, une hypothèse large, forte, la continuité des phénomènes de corruption devient la manifestation normale de

la réalité du pouvoir à l'intérieur comme à l'extérieur de l'Etat bureaucratique développé, au centre comme à la périphérie. La corruption, saisie comme une forme d'appropriation exclusive, plus ou moins légale, reconnue et autorisée, de ressources multiples nécessaires à l'exercice ou à la conquête du pouvoir, est alors perçue comme constitutive de toute institution gestionnaire, hégémonique ou coercitive.

Cette conception a son origine dans la théorie wébérienne des modes de domination et de légitimité combinés, bureaucratique, traditionnel, charismatique, en œuvre simultanément dans toutes les instances politiques. La combinaison différenciée selon les pays et les Etats de ces trois formes d'organisation du pouvoir instaure des différences de degré (mais pas de nature), des dominantes d'un mode par rapport aux autres. Mais il n'y a plus la séparation forcée entre les Etats des pays démocratiques, ceux des pays du « Tiers Monde » ou des dictatures bureaucratiques des pays de l'Est.

Les pratiques de corruption repérables dans les institutions locales comme à tous les niveaux de la bureaucratie d'Etat relèvent alors, quelle que soit leur intensité, de ce que certains politologues ont appelé le mode de domination « néo-patrimonial ».

L'appropriation personnelle, partisane, des attributs et des moyens de pouvoir, le favoritisme, le patronage, le parrainage, le noyautage clientéliste... ne sont plus réservés aux groupes de pouvoir issus de la Société civile (la Mafia, les partis, les cliques, le monde des Affaires...). Ces pratiques néo-patrimoniales fonctionnent au cœur même de la bureaucratie étatique, celle des Etats développés.

Dans le cas français, le noyautage partisan des postes clés au sommet de l'Etat ou dans l'ensemble des segments administratifs (sorte de *spoil system* rampant, renforcé depuis 1958 par l'établissement d'un régime semi-présidentiel) peut être assimilé à cette logique d'appropriation inavouable, implicite et informelle, mais tout à fait fonctionnelle.

Dans une même perspective, il faudrait décoder les stratégies de cooptation et de mutation dans divers secteurs de la fonction publique, comme le fonctionnement des grands « corps de l'Etat », assimilés par certains sociologues à des « castes ».

Les pratiques de clans politico-idéologiques, générationnels, formationnels (anciens élèves des grandes Ecoles), d'originaires régionaux (maîtrisant par des réseaux interadministratifs les flux de répartition, de mobilité géographique des postes), les groupes informels reproduisant la logique de groupes d'intérêt extérieurs à l'Etat (familiaux, financiers...), ne taraudent-ils point le fonctionnement bureaucratique ? Le système français ignore-t-il les conflits de stra-

tification ou de sectorisation à travers lesquels chaque segment, chaque corps, chaque strate s'approprié et défend un monopole de formation, de compétence, de fonction, comme « son » territoire social ou spatial d'intervention ?

Pour accepter cette extension sociologique du concept de « corruption », il faut tourner le dos au sens commun, qui nie ou juge secondaires les pratiques informelles de ce type qui relèvent d'un mode de domination néo-patrimonial. Il faut aussi abandonner la contrepartie sécurisante de l'idéologie juridique (prédominante dans la science administrative et le droit), qui ne conçoit l'administration que comme un mode d'organisation « rationnel », sans voir qu'elle est aussi un mode de pouvoir combiné (bureaucratique, traditionnel et charismatique) de la bureaucratie sur elle-même, ou sur la Société qu'elle cherche à contrôler, à « étatiser », comme pour se substituer progressivement à elle.

Il faut également refuser de limiter la visibilité des phénomènes de corruption et de clientélisme à leur mode de perception par la logique de l'institution judiciaire qui les réduit à des actes personnalisés et individualisés, à l'imputation de responsabilités de fonctionnaires isolés, alors même que la logique bureaucratique se veut impersonnelle. Cela un peu comme si le droit pénal et sa théorie du Sujet se trouvaient incapables de prendre en compte des phénomènes claniques, tribaux, partisans, clientélistes... bref, néo-patrimoniaux.

En fait, derrière le choix entre une hypothèse étroite et une hypothèse large, se dessinent deux conceptions irréconciliables de l'Etat.

Soit l'Etat bureaucratique organisé échappe par définition (par nature, par essence ?) à la corruption. Alors la corruption ne concerne que des personnes ou des groupes « pré-étatiques » de la Société civile, rongés par des intérêts de puissance qu'ignore l'Etat cloisonné qui ne fonctionne qu'à l'intérêt général.

Soit l'Etat bureaucratique est considéré comme un espace de pouvoir(s). La logique des acteurs de la Société civile se retrouve à l'intérieur de l'Etat lui-même qui devient la somme des conflits de services sectorialisés et d'individus qui ont des « intérêts » différents ou parfois convergents, marqués par des pratiques inégalitaires.

Entre ce Fétichisme ou cette Incroyance, peut-on défendre une conception intermédiaire ?

Michel BERGÈS. — **Is there away out of corruption ?**

The political and administrative scene in Marseilles is a privileged field for an analysis of the practices of patronage and political corruption in a developed state. The Ribot-Sabiani town council (1931-1935) is an exemplary case study in that matter. But such forms of political corruption at the town council level have continued beyond the thirties and are still to be found today despite the systems of control linked with the process of bureaucratization and the growing control of the state over the local institutions. How can this persistence be explained ? Is it because in France this process of centralization has not gone far enough ? Or rather because of the development of a « neopatrimonial » type of domination which is inherent to any institution of power, within or without the states ?

RÉSUMÉ. — *La scène politico-administrative marseillaise est un terrain privilégié pour analyser, dans un Etat développé, les pratiques de clientélisme et de corruption politiques. La municipalité Ribot-Sabiani (1931-1935) représente une étude de cas exemplaire en la matière. Mais ces formes de corruption municipale débordent la période des années 30 et sont toujours contemporaines malgré la mise en place de systèmes de contrôle liés au processus de bureaucratization et d'étatisation des institutions locales. Comment expliquer cette continuité ? Par l'inachèvement en France de ce processus de centralisation ? Ou bien par le développement d'un mode de domination « néo-patrimonial » inhérent à toute institution de pouvoir, à l'intérieur comme à l'extérieur des Etats ?*